

VILLE D'AVESNES SUR HELPE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire d'Avesnes-sur-Helpe,
Vu les Lois N° 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982,
Vu les articles L.2212.1 et L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la pétition en date du 8 mars 2021 par laquelle l'entreprise JEAN LEFEBVRE (4^{ème} avenue du Port Fluvial 59120 LOOS) demande l'autorisation de réguler la circulation par un alternat manuel, de limiter la vitesse à 30 km/h, d'interdire le stationnement et le dépassement de tous véhicules aux abords du chantier dans la rue de Guersignies **pendant deux jours entre le jeudi 18 mars au vendredi 16 avril 2021** dans le cadre de travaux de réalisation de purges en enrobés.
Considérant qu'il importe de prendre des mesures de sécurité et de police.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera régulée par un alternat manuel, la vitesse limitée à 30 km/h, le stationnement et le dépassement de tous véhicules seront strictement interdits aux abords du chantier dans la rue de Guersignies **pendant deux jours entre le jeudi 18 mars au vendredi 16 avril 2021**.

Article 2 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire est tenu d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans leur état initial la chaussée, les trottoirs ... et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances.

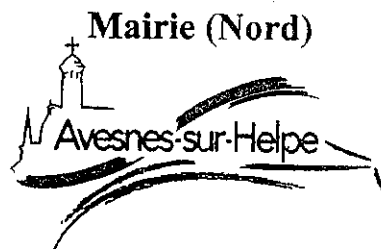
Article 3 : Des panneaux de signalisation nécessaires ainsi que des barrières seront apposés par l'entreprise effectuant les travaux pour permettre l'application des présentes dispositions et se réserver les emplacements de stationnement nécessaires.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent constituera contravention et sera réprimée comme telle.

Article 5 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes, le service de surveillance des voies publiques de la ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Avesnes-sur-Helpe, le 11 mars 2021.

Le Maire,
Sébastien SEGUIN



Pour le Maire,
et par délégation
Un Adjoint,

Bruno VION